DLP 14-4-66 492814

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 Postes 440 et 449)

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL

15 F.

BULLETIN N° 67 d'AVRIL 1966

AVERTISSEMENT

POIRIERS - POMMIERS

TAVELURES .-

Les risques de contaminations primaires deviennent de plus en plus importants.

Tenir la végétation soigneusement protégée sur les Poiriers et sur les variétés de Pommiers ayant atteint ou dépassé le stade C3 - D (voir tableau des stades-repères précédemment transmis).

S'il y a lieu, à la bouillie utilisée contre les Tavelures, ajouter un produit contre Oïdium, Acariens, Pucerons, Chenilles défoliatrices, Charançons phyllophages.

Dans les vergers en fleurs ne pas utiliser de produits insecticides ou acaricides susceptibles de nuire aux Abeilles (pour les pesticides à action fongicide, il n'y a pas de restriction d'emploi pendant la floraison).

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

XYLEBORE.-

Les dégâts causés par cet insecte (nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières) sont parfois graves en particulier sur Abricotier, Cerisier, Pêcher et Pommier.

Dans les vergers intéressés, effectuer, par beau temps, un traitement copieux.

Utiliser, à forte concentration, de préférence sous forme huileuse, un produit à base de D.D.T., de Dieldrine, d'H.C.H., de Lindane ou de Parathion.

MONILIA .- (Arbres fruitiers à noyaux)

Sur Abricotier, Prunier et Cerisier, effectuer un traitement à la fin de la floraison.

S'il y a lieu, à la bouillie utilisée, ajouter un produit pour lutter en même temps contre les Chenilles défoliatrices et les Pucerons.

VIGNE

VERS GRIS .-

Ces chenilles de Noctuelles dévorent, pendant la nuit, les jeunes pousses ou évident les bourgeons au cours de leur débourrement (dans la journée, les chenilles se réfugient dans la terre, au pied des souches).

En cas d'attaques, graves certaines années, par endroits, intervenir :

- Soit par pulvérisation copieuse d'un produit à base d'Aldrine, de D.D.T., d'H.C.H., d'Heptachlore ou de Toxaphène.

.../

- Soit par épandage d'appât constitué par du son empoisonné avec l'un des produits mentionnés ci-dessus (répartir le son empoisonné le soir, par petits tas, au pied des souches. Utiliser de 60 à 80 kg d'appât à l'hectare).

Nous signalons qu'il existe dans le commerce, sous forme de granulés, des appâts prêts à l'emploi.

C O L Z A

MELIGETHE .-

Les insectes deviennent nombreux par endroits.

Surveiller les plantations afin d'intervenir dès qu'il y aura dans l'ensemble de la culture plusieurs insectes sur les inflorescences (ne pas traiter prématurément, afin d'éviter, dans la mesure du possible, une seconde intervention).

Dans les grandes parcelles, les pullulations peuvent n'intéresser que les bordures. Dans ce cas, seules celles-ci seront traitées sur une bande de 25 à 30 mètres de largeur.

Pour les produits à utiliser, consulter la liste précédemment transmise.

Il est rappelé qu'à partir du moment où le Colza commence à fleurir, tout traitement devient inutile, l'insecte n'étant plus nuisible.

RECTIFICATIF A LA LISTE DES PRODUITS PESTICIDES

Certaines rectifications, à la liste des produits pesticides transmise avec le Bulletin de Mars, doivent être apportées aux rubriques suivantes :

1°) - PRODUITS HOMOLOGUES

Mouche de la Cerise : ajouter :

D.D.T. : 125 g
Diazinon : 30 g

2°) - PRODUITS EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE

Mildiou de la Vigne : lire, Disulfanide et non Disulfamide.

Cloque du Pêcher : Après la rubrique Oïdium du Pommier, ajouter Cloque du Pêcher, avec comme produit en autorisation provisoire de vente utilisable : FOLCID.

Clermont-Ferrand, le 8 Avril 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 595 du 8 Avril 1966 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 5.